Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie

Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

PRAP - DD
2 rue d'léna
CS 70004
59043 LILLE Cedex
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

FOURNITURE DE PRODUITS LESSIVIELS

Règlement de la Consultation

(RC)

Type de procédure : MAPA

2023-11

Date et heure limites de réception des offres :

Le 2 juin 2023 à 14 heures

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR 3
ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.1/ Objet de la consultation 3
1.2/ Etendue de la consultation 3
1.3/ Décomposition de la consultation 3
1.4/ Lieux de livraison et de facturation 3
1.5/ Conditions de participation des concurrents 3
1.6/ Nomenclature communautaire 4
ARTICLE 2 – DUREE ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE 4
2.1/ Durée du marché 4
2.2/ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles 4
2.3/ Délai de validité des offres 4
2.4/ Mode de règlement du marché, modalités de financement et intérêts moratoires 4
2.5/ Dispositions particulières d'exécution 4
ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION 4
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5
ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 6
5.1/ Transmission sur support papier 6
5.2/ Transmission électronique 6
5.3/ Copie de secours 6
ARTICLE 6 – NOMBRE DE CANDIDAT 7
ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 7
ARTICLE 8 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7
8.1/ Admission des candidatures 7
8.2/ Analyse des offres et critères d'attribution du marché 7
8.3/ Pièces complémentaires avant notification 7
8.4 Négociation 8
8.5 Pièces complémentaires après notification 8
ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 8
9.1/ Visite obligatoire des lieux 8
9.2/ Demande de renseignements 8

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1 ☐ *Etat* *2* ☐ *Région* *3* ☐ *Département* *4* ☐ *Commune*
5 ☐ *Etablissement public national* *6* ☐ *Etablissement public territorial* *7* ☒ *Autres* *
***** organisme privé de gestion d'établissements sanitaires et médico sociaux à participation publique

Nom ou raison sociale de l'acheteur : **UGECAM Hauts-de-France**	Personne responsable du marché : Madame la Directrice Générale
Adresse : 2 rue d'Iéna	CS 70004
Ville : Lille cedex	Code postal : 59043
Téléphone : 03.28.82.02.20	
Adresse de courrier électronique : service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	Adresse internet : www.marches-publics.gouv.fr

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1/ Objet de la consultation

Le présent règlement de la consultation (RC) est relatif à la fourniture de produits lessiviels pour le CASE et la MAS de Vendin-le-Vieil.

1.2/ Etendue de la consultation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des seuils et du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande selon les dispositions du Code de la Commande Publique.
Il est passé sans minimum mais avec un maximum pour la durée totale du marché : 135 000€ HT.

1.3/ Décomposition de la consultation

La prestation est traitée en lot unique.

1.4/ Lieux de livraison et de facturation

Centre A. de St Exupéry et MAS Les Hélianthes Monsieur Geoffrey PHILIPPO, directeur Monsieur Bertrand PLESSY, directeur adjoint	Route de la Bassée 62880 Vendin-le-Vieil Tél : 03.21.79.53.00

1.5/ Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer :

- Les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance ou la co-traitance est envisagée,
- La dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros TTC.

Conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique, en cas de groupement, les membres optent librement pour la forme solidaire ou conjointe.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra être solidaire.

1.6/ Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), pour l'ensemble des lots sont :

Classifications principales et complémentaires
39831200-8 Détergents
39831240-0 Agents nettoyants
39830000-9 Produits de nettoyage
42993200-5 Installation de dosage

ARTICLE 2 – DUREE ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

2.1/ Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période totale de 4 ans fermes.

Néanmoins, lorsque le marché arrivera à expiration et dans le cas où la procédure en cours pour le nouveau marché ne pourrait aboutir avant cette échéance, le présent contrat sera prorogé jusqu'à la conclusion du nouveau marché.

Dans tous les cas, le marché peut être dénoncé par l'UGECAM Hauts-de-France à tout moment avec préavis de trois (3) mois. Cette dénonciation est effectuée par lettre recommandée avec avis de réception postal.
La dénonciation n'ouvre droit à aucune indemnité au titulaire.

2.2/ Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes sont admises, sous réserve de répondre à l'offre de base.

2.3/ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4/ Mode de règlement du marché, modalités de financement et intérêts moratoires

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Elles feront l'objet d'une demande de paiement pour chaque bon de commande.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang et co-traitant(s) éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires sera applicable égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la Banque européenne à son opération de refinancement principal, majoré de 8 points en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

2.5/ Dispositions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises visés par les articles L2113-12 à L2113-14 et L1220-1 à L1220-3 du Code de Commande Publique.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le RC.
- Le CCAP.
- Le CCTP.
- Annexe 1, 2 et 3.
- ATTRI1 (acte d'engagement).
- Annexe 4 : Mémoire Technique Développement Durable.
- Annexe 5 : Attestation de visite
- DC1 (Lettre de candidature).
- DC2 (Déclaration du candidat).

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement, à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier peut être retiré de façon anonyme. Néanmoins, il est conseillé aux candidats de s'identifier pour pouvoir être informé des éventuelles mises à jour et des questions/réponses.
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique ou électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.
Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

Pièces concernant la candidature :
Les renseignements concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande Publique) sont les suivants :

- La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné (dernière version téléchargeable sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- La déclaration du candidat ou DC2 (daté de la dernière mise à jour et téléchargeable sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées et les annexes jointes. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies.
- Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le e-DUME (Document Unique de Marché Européen).Le candidat peut notamment créer son e-Dume via le portail web disponible sur Chorus Pro ou encore sur le site de l'Union européenne à l'adresse https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr *Il l'imprime alors au format pdf pour l'intégrer à son dépôt électronique.*
- *S*i le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
- La présentation d'une liste des principaux marchés effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise de moins de trois (3) mois (*délégation de pouvoirs…).*
- Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
- Les attestations d'assurance en vigueur.

Pièces concernant l'offre :
Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) tamponné, daté et signé, à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
  ATTENTION : le candidat précisera obligatoirement sur l'acte d'engagement, l'adresse mail retenue pour la réception des courriers envoyés par voie éléctronique par l'intermédiaire de la plateforme, conformément à la dématérialisation des marchés publics.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé.

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- L'annexe 1 : Répartition du linge et prévisionnel du dosage produits, à remplir, tamponner, dater, et signer
- L'annexe 2 : Quantité et Budget prévisionnel, à remplir, tamponner, dater, et signer
- L'annexe 3 : Coût global, à remplir, tamponner, dater, et signer
- Le mémoire technique : justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, y compris pour les modalités des commandes, des livraisons et de mise à disposition du matériel de dosage et de la maintenance. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise ainsi que les fiches techniques correspondant aux produits, matériels, consommables et prestations proposés par le candidat.
- L'attestation de visite de la blanchisserie.
- Le mémoire de développement durable

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

5.1/ Transmission sur support papier

La transmission de plis sur support papier est interdite.
Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

5.2/ Transmission électronique

Les candidats doivent transmettre obligatoirement leur offre par voie dématérialisée.
La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Les candidats sont invités à utiliser la version pack-office 2010 ou antérieure.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les frais d'accès au réseau et recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.
Une simple signature du dossier zip est insuffisante.
Les documents du marché, listés à l'article 4 du présent Règlement de la Consultation comme devant être signés, et transmis par voie électroniquement.

5.3/ Copie de secours

Les candidats peuvent transmettre une copie de secours sous format papier ou sur support numérique.
Cette copie doit être reçue avant la date limite de remise des plis.
Le dossier comprenant la candidature et l'offre du candidat doit être remis sous pli cacheté sur lequel il est indiqué les informations suivantes :

2023-11 – Fourniture de produits lessiviels
NE PAS OUVRIR - COPIE DE SECOURS

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, et ce,à l'adresse suivante :

Madame la Directrice Générale de l'UGECAM
2 rue d'Iéna
CS 70004
59043 Lille cedex

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.
Les candidats souhaitant déposer leur copie de sauvegarde sur place sont invités à se présenter à l'agent de sécurité de l'accueil de la CPAM Lille-Douai (9H/12H - 14H/16H) au 2 rue d'léna à Lille.
Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

ARTICLE 6 – NOMBRE DE CANDIDAT

Il n'y a pas de nombre minimal et maximal de candidats admis à présenter une offre.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Ugecam se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.
Le délai est décompté à partir de la date à laquelle ces modifications ont été envoyés aux entreprises candidates.
Si la date limite de remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 8 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1/ Admission des candidatures

Les candidats qui ne peuvent soumissionner en application des dispositions des articles L2141-1, L2141-7 à L2141-11, L2141-12, L2141-13 et L 2141-14, L 2195-4, L2341-6, L2395-2 du Code de la Commande Publique ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R2144-1 à R2144-7, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées
aux articles R2142-3, R2142-4, R2143-3, R2143-5 à R2143-16 du Code de la Commande Publique sont éliminées.
Aucun niveau minimum de capacité n'est demandé ; toutefois les candidats doivent pouvoir présenter et justifier des garanties professionnelles et financières suffisantes pour la réalisation du marché.

8.2/ Analyse des offres et critères d'attribution du marché

Les offres inacceptables ou inappropriées au sens des dispositions de l'article R2152-1et R2152-2 du Code de la commande publique sont rejetées. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'autoriser les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres. Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code de la Commande Publique.

La sélection des offres sera réalisée selon les critères énoncés ci-dessous pour tous les lots :

Critères d'analyse	%
1-Valeur technique	50
2-Prix	40
3-Démarche environnementale et sociétale	10

8.3/ Pièces complémentaires avant notification

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R2344-1 à R 2344-4, R2143-5 à R2143-16 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande Publique le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché public doit fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Les attestations fournies doivent dater de moins de six mois.
Les entreprises peuvent obtenir :

- Une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés,ou, auprès de leur service des impôts gestionnaire ;

- une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site de l'URSSAF.

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit d'une copie des attestations et certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat considéré accompagnés de leur traduction en langue française avant envoi.

8.4 Négociation

L'UGECAM se réserve la possibilité de négocier avant l'attribution du marché.

8.5 Pièces complémentaires après notification

Le titulaire devra produire au Pôle Régional Achats, Patrimoine et Développement Durable de l'UGECAM Hauts-de-France à compter de la notification du marché jusqu'à son terme :

- Une attestation de vigilance URSSAF (fourniture de déclarations sociales) tous les 6 mois.
- Une attestation d'assurance, chaque année et/ou à chaque changement de garanties dans la police d'assurances.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1/ Visite obligatoire des lieux

Une visite sur site est **obligatoire** est aura lieu le :

Vendredi 12 mai 2023 à 9H00
Au Centre Antoine de Saint Exupéry et MAS « les Hélianthes »
Route de la Bassée
62880 Vendin-Le-Vieil

Les opérateurs économiques devront prendre les dispositions nécessaires pour y assister ou s'y faire représenter. Il sera dressé une attestation de visite à joindre au dossier. Les opérateurs économiques qui n'auront pas réalisé la visite des lieux verront leur offre rejetée.
Pour cela, les candidats prendront contact avec le représentant de l'établissement, dont les coordonnées se trouvent à la page 3 du présent document.

L'absence de visite du site et de remise de l'attestation de visite entraînera le rejet de l'offre.

9.2/ Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, une demande sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Une réponse sera alors adressée, via le site www.marches-publics.gouv.fr, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, six jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Fait à Lille, le 19/04/2023
Le Pouvoir Adjudicateur
Christine WENDLING – BOCQUET